

CONVENTIONS INTERVENUES avec diverses Compagnies d'Assurances

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver les conventions intervenues avec les Compagnies d'Assurances ci-après désignées:

LA PRUDENCE AUTOMOBILE:	assurance de l'ambulance ESTAFETTE RENAULT 5 GV n° 58 FG 974 du 23 Novembre 1961 au 31 Décembre 1961 ...	6.603.-
-"-	assurance divers véhicules auto- mobiles du 1er Janvier 1962 au 31 Décembre 1962 (Police n°12.5039)	439.393.-
-"-	assurance des bennes Berliet DIESEL n° 29 EU 974 30 EU 974 du 1er Janvier 1962 au 31 Décembre 1962, avenant à la Police n°12.5039	82.743.-
-"-	assurance de la FORD VEDETTE, du 4 Janvier 1962 au 31 Décembre 1962 (n° 72 AV 974) avenant n° 2 à la police n° 12.5039	15.574.-
-"-	Benne tasseuse Citroën, n° 83 GP 974 du 8 Janvier 1962 au 31 Décembre 1962, avenant n° 3 à la Police n° 12.5039	52.823.-
-"-	Benne tasseuse RENAULT n° 51 GQ, du 8 Janvier 1962 au 31 Décembre 1962, avenant n° 4 à la Police n° 12.5039	37.562.-
L'UNION	assurance d'une jeep HOTCHKISS 1956 n° 54 GN 974 du 1er Janvier 1962 au 31 Décembre 1962 (Police n° 1179- 61)	20.416.-
LA PAIX	assurance de la FORD VEDETTE 72 AV 974 (Police n° 9.633.630 du 1er Janvier au 31 Décembre 1961)	52.280.-
LA PAIX	assurance de la Jeep TORPEDO LAND ROVER 85 AV 974 (Police n° 9.633.641 du 1er Janvier au 31 Décembre 1961)..	13.450.-
LA CREOLE	assurance des bâtiments communaux et du mobilier ainsi que des immeu- bles pris en location pour la pério- de du 1er Janvier 1962 au 1er Février 1963 (Police n° 37.003 du 4 Juillet 1961 et avenant n° 14.514 du 18 Sep- tembre 1951	622.388.-

LA PRESERVATRICE

assurance responsabilité civile de la
Commune du 1er Janvier 1962 au 1er
Janvier 1963 (Prime basée sur un sa-
laire minimum de 102.000.000 de Fr
CFA - Police n° R/600/272) 387.450.-

MANCINI & CIE

assurance Benne BERLEET 95 DG-974
suivant police n° 642.647 du 4 Jan-
vier 1962 au 4 Janvier 1963 13.702.-

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.